

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 OCTOBRE 2021 – 20h00

Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

AUCAGNE Georges	CAMILLERI Jean Luc	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno
BESSARD Benjamin	COLLARD Sophie	LAUNAY Jean-Paul	TRESPAILLE Denise
BOST Marie-Ange	FERNANDEZ Agapito	MOREL Dominique	
BOURCET Sandrine		MOUROUX Nicolas	
BOURELLY Morgane	GOYON Marie- Angélique	PARET Karine	

Excusés : **FONTAINE** Nathalie donne pouvoir à **PARET** Karine

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Marie-Ange BOST, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée donne son accord.

1) Approbation du procès-verbal du 02 septembre 2021 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune remarque.

Le procès-verbal du 02 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses

Objet : Décision modificative n° 1 Budget Principal

Monsieur le maire explique que des dépenses supplémentaires ont été nécessaires suite aux différents vols de matériels.

Il convient donc d'ajuster certains comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 17 voix pour décide d'effectuer les virements et augmentations de crédits suivants :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL ANNEE 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Comptes	LIBELLES	MONTANT	Comptes	LIBELLES	MONTANT
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00 €			
60633	Fournitures de voirie	1 500,00 €			
6068	Autres matières et fournitures	- 1 000,00 €			
6135	Locations mobilières	5 000,00 €			
61521	Terrains	- 1 000,00 €			
615232	Entretien réparations réseaux	2 000,00 €			
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00 €			
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00 €			
6232	Fêtes et cérémonies	- 2 000,00 €			
6283	Frais de nettoyage de locaux	1 000,00 €			
6413	Personnel non titulaire	15 000,00 €			
6455	Assurance du personnel	- 2 000,00 €			
65541	Contributions fonds compensat.	4 500,00 €			
023	Virement à la section d'inv.	- 30 000,00 €			
TOTAL		- €	TOTAL		- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Comptes	LIBELLES	MONTANT	Comptes	LIBELLES	MONTANT
10226	Taxe d'aménagement	6 500,00 €			
21312	Op – 159 Trx bâtiments communaux	- 6 500,00 €			
21578	Op 118 - Acquisitions matériels	55 000,00 €			
21318	Op 120 - Salle polyvalente	- 55 000,00 €	021	Virement section de fonct.	- 30 000,00 €
2031	Op 120 - Salle polyvalente	15 000,00 €			
21318	Op 120 - Salle polyvalente	- 15 000,00 €			
2031	Op 215 – Route des Communaux	12 000,00 €			
2138	Op 159 – Trvx bâtiments communaux	- 12 000,00 €			
2031	Op 159 - Trvx bâtiments communaux	10 000,00 €			
21312	Op 159 - Trvx bâtiments communaux	- 10 000,00 €			
21318	Op 120 - Salle polyvalente	- 15 000,00 €			
2132	Op 159 - Trvx bâtiments communaux	- 15 000,00 €			
TOTAL		- 30 000,00 €	TOTAL		- 30 000,00 €

Objet : Garantie d'emprunt SEMCODA Maison de santé pluridisciplinaire à Saint Cyr sur Menthon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) sollicite la garantie de la commune de Saint Cyr sur Menthon pour un emprunt d'un montant total de 1 160 000 € (un million cent soixante mille €uros) à effectuer auprès d'ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (ABEI) en vue de financer l'opération de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire située à Saint Cyr sur Menthon « Le Village ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 17 voix pour accorde à hauteur de 50 % soit pour un montant de 580 000 € (cinq cent quatre-vingt mille €uros), la caution solidaire du Conseil Municipal de la commune de Saint Cyr sur Menthon en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 1 160 000 € (un million cent soixante mille €uros) que la SEMCODA se propose de contracter auprès d'ABEI et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt	1 160 000 €
Objet	Financement d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Saint Cyr sur Menthon
Durée	25 ans
Amortissement	Linéaire
Périodicité	Trimestrielle
Taux fixe	1,65 %
Commission d'engagement	0,20 % du montant emprunté
Versement des fonds	Versement des fonds en une seule fois
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance : - Sans faculté de réemprunter - Indemnité actuarielle - Préavis minimum : un mois

La commune de Saint Cyr sur Menthon reconnaît que la garantie dont il s'agit s'inscrit dans le cadre du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, la commune de Saint Cyr sur Menthon s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande d' ABEI, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que ABEI discute au préalable l'organisme défaillant.

La commune de Saint Cyr sur Menthon s'engage, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues. Le Conseil municipal autorise le maire ou son représentant habilité à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la commune de Saint Cyr sur Menthon et la SEMCODA.

Mr le maire précise que la vente NIEL / SEMCODA a été signée.

L'appel d'offres pour la démolition du bâtiment est lancé.

Une réunion avec les professionnels de santé sera provoquée pour définir les surfaces de chacun.

Objet : Subvention exceptionnelle USSC Football

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le bureau de l'Union Sportive Saint Cyrienne de Football sollicite une subvention exceptionnelle pour l'achat de deux filets et six ballons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 17 voix pour accorde une subvention exceptionnelle à l'Union Sportive Saint Cyrienne de Football d'un montant de 280.00 € (deux cent quatre-vingt euros) et dit que les crédits seront imputés à l'article 6574.

Objet : Subvention Les Fées Papillons

Monsieur le Maire souhaite que les membres du conseil municipal, dans le cadre d'octobre rose, délibère sur le versement d'une subvention à l'Association Les Fées Papillons qui accompagne et soutient toute personne touchée par le cancer pendant et après les traitements. Suite à l'organisation d'une soirée de soutien à cette cause par les élus, il avait été décidé de verser 600 € à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 17 voix pour accorde une subvention à l'association Les Fées Papillons d'un montant de 600,00 € (six cent euros) et dit que les crédits seront imputés à l'article 6574.

Karine PARET précise que l'association était ravie de l'initiative et que la date du 07 octobre est déjà prévue pour 2022.

Mr le Maire remercie la commission événementielle pour son investissement lors de cette soirée et souhaite une bonne continuation à cette manifestation.

3) Commissions intercommunales et communales

3.1 Commissions intercommunales

Commission des Services au public et aux familles : Sandrine BOURCET

Le bilan de la maison France Services a été présenté, services très appréciés par les usagers.

L'aide au transport pour les personnes âgées de plus de 70 ans est reconduite dans les mêmes conditions (90 € / personne / an).

Il est décidé de transférer les gestions des micro crèches de Chaveyriat et Vonnas en délégation de service public.

Commission Culture Tourisme : Marie-Ange BOST

Exposition jusqu'à fin décembre au Château de Pont de Veyle sur la cartographie du 16^{ème} siècle à nos jours

Le bilan culturel 2021 est plutôt positif.

Commission Aménagement du territoire : Bruno PELLETIER

Le SCOT devrait être finalisé en novembre 2021

Le PLUi s'inscrit dans les règles de l'Etat

Le PADD du PLUi sera à revoter par les communes suite au retrait du projet de la zone des Drevets sur Crottet.

Acheter en Veyle : revitaliser les commerces du canton par les ventes par internet

3.2 Commissions communales

Commission Évènementiel : Karine PARET

Diverses manifestations à venir

- 10 décembre 2021 : soirée Agents / Elus
- 07 janvier 2022 : vœux de la municipalité

L'Apérose a rencontré un vrai succès avec plus de 120 participantes. Les retours positifs ont été très nombreux.

Commission Jeunesse : Karine PARET

Un état des lieux sur le mobilier du groupe scolaire a été fait, une partie sera à renouveler sur plusieurs années.

Une rencontre avec le nouveau bureau du restaurant scolaire a eu lieu.

Un travail sur le recrutement d'un emploi civique est envisagé ainsi qu'une rencontre avec les conseillers intercommunaux jeunes.

Tom GRELET a été reçu au Sénat le 27 octobre dans le cadre des Prodiges de la République.

Remerciements à Patrick CHAIZE pour la qualité de son accueil.

Commission Associations : Marie-Angélique GOYON

Une rencontre avec chaque association a été organisée pour leur remettre leur dossier de subvention 2022.

La réunion d'élaboration du calendrier des fêtes a eu lieu.

Commission Communication : Marie Angélique GOYON

Le bulletin municipal est en cours.

Les panneaux d'affichage sont en place dans les différents quartiers.

Le nouveau panneau lumineux sera installé le 29 octobre.

Commission Décors de Noel : Dominique MOREL

Il n'y aura pas d'illuminations sur la RD 1079, il a été décidé de privilégier la rue du centre du village jusqu'à l'église. Les motifs ne seront pas achetés mais loués.

Commission Assainissement : Dominique MOREL

Réunion pour le schéma directeur d'assainissement : beaucoup d'eaux pluviales se rejettent dans les réseaux d'assainissement.

Commission Voirie / Sécurité : Dominique MOREL

Elle a recensé les carrefours et routes qu'il convient de mieux sécuriser et de refaire, notamment le stationnement des commerces le long de la RD 1079.

Une commande de barrières pour sécuriser l'accès à l'école est prévue.

L'installation de vidéosurveillance est toujours à l'étude.

Commission Bâtiments : Agapito FERNANDEZ

Les travaux de l'ancien logement du groupe scolaire sont en cours.

Une étude sur l'acoustique du restaurant scolaire est lancée. Des différentes variantes ont été proposées et seront examinées par la commission en partenariat avec la commission jeunesse.

Suite à une étude technique du groupe scolaire, il s'avère que la domotique n'a jamais été finalisé afin de réaliser une meilleure utilisation technique et financière du système de chauffage et de climatisation.

Salle polyvalente : relance de l'Agence d'ingénierie, le diagnostic de la charpente est toujours en attente.

Un foodtruck s'installera sur la place du village tous les mardis soirs.

Le conseil municipal est invité à l'AG de la communauté de communes de la Veyle le 02 décembre suivi d'un moment convivial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45

Le secrétaire


M.A. BOST

Le
Le Maire,



